

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Province du Brabant wallon - Service de l'Environnement et du Développement territorial, représenté par Monsieur HAEGEMAN Emmanuel, dont les bureaux se trouvent Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue de la Wastinne à 1301 Bierges et cadastré division 3, section C n°316Y, 318S4, 318Y4, 326R, 330Y, 330Y2, 331K, 332S4, 333N, 333P - division 4, section A n°6H, 40B - division 4, section C n°543T, 546K, 547D, 553F, 555C, 556C.

La demande de permis porte sur l'aménagement d'une nouvelle infrastructure cyclable, de 4m de large sur +/- 8km, entre la gare de Court-Saint-Étienne et la gare de Wavre, en passant par la gare d'Ottignies ; le tracé longe les lignes de chemin de fer 139 et 140.

Ce tracé est divisé en plusieurs tronçons, dont les 4 tronçons numérotés ci-dessous et repris en gras font l'objet d'une demande de permis spécifique par tronçon (dans l'ordre géographique des tronçons depuis Wavre vers Court-Saint-Étienne) :

- Tronçon 0 (projet adjacent) : Route Provinciale - rue de la Wastinne ;
- **Tronçon 1 : Rue de la Wastinne - Rue de la station incluse ;**
- **Tronçon 4 : Rampe talus Station - Site Samaya - rue du Congo ;**
- **Tronçon 2 : Sentier de la gare et rue du Chemin de Fer ;**
- Tronçon 5 : rue Montagne de Stimont - Site Beton Lemaire - rue de Franquénies ;
- **Tronçon 3 : Rue des Technologies et Sentier Belotte jusqu'à la passerelle cyclopiétonne sur L140 ;**
- Tronçon 5 et 6 : projet adjacent "Sentier Belotte et rue Belotte" de la passerelle cyclopiétonne sur L140 à l'avenue de Wisterzée.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 au 24 mai 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.